

Accueil **Actualités** Opinions Arts et spectacles Sports Science International Éditions antérieures

Édition du Mardi 7 novembre 2006 > Actualités > La justice se fait voyageuse

Rencontre avec Pascal Paradis, d'ASF

## La justice se fait voyageuse

par Michelle Théberge - Actualités

Pierre Brun, Pascal Paradis et Dominique-Anne Roy ne sont pas restés tranquilles après l'obtention de leur diplôme en droit de l'Université Laval. Ils ont fondé la section québécoise d'Avocats sans frontières (ASF), un organisme de coopération internationale qui, c'est plus qu'à propos, œuvre pour plus de justice...

Massacres, assassinats, enlèvements, emprisonnement d'enfants, surpopulation des prisons, négation du droit à l'avocat, sévères retards dans l'instruction des dossiers, viols systématiques sont malheureusement choses courantes dans plusieurs pays en voie de développement. C'est pourquoi ASF, organisme de bienfaisance d'envergure internationale, a vu le jour en 1992 en Belgique.

Ce n'est que dix ans plus tard qu'une de ses divisions a pris place au Québec, à la suite de l'initiative des trois avocats. «Il n'y avait pas d'association de juristes en coopération internationale, pas de regroupement, alors on a pris les devants», explique M. Paradis. C'est à la suite du voyage de Dominique-Anne Roy en Europe que les trois avocats de firmes privées ont décidé d'implanter une cellule d'ASF au Québec.

Parti de zéro, le projet compte aujourd'hui 300 membres agissant à différents titres. «Tout le monde peut en faire partie», précise M. Paradis. En effet, le site Internet de l'organisme propose différentes formes de participation plus ou moins actives aux actions de l'organisation.

Les juristes participants qui choisissent d'agir à titre de bénévoles actifs prennent ainsi part aux différentes missions de l'association qui se déroulent, à l'heure actuelle, principalement en Colombie, au Nigéria et en Haïti. Les avocats investissent alors leur temps de vacances (généralement deux semaines) pour apporter leurs connaissances juridiques et leur expérience pratique aux pays dans le besoin, par le biais d'ASF. Le but de ces actions consiste, entre autres, à défendre et à promouvoir les droits de la personne, à consolider la primauté du droit et la gouvernance démocratique, à lutter contre l'impunité, à renforcer la sécurité et l'indépendance des avocats défenseurs des droits de la personne, à favoriser la tenue de procès équitables et à former les intervenants de la justice et les membres de la société civile de ces pays aux prises avec de graves problèmes touchant aux droits de la personne.

Ainsi, les avocats missionnaires s'appliquent à soutenir et à protéger les avocats locaux dans l'exercice de leur profession puisque «sans avocats, il n'y a pas de justice», renchérit le jeune fondateur.

Concrètement, il s'agira par exemple d'exercer des pressions sur les autorités locales afin de faire valoir les droits bafoués des gens emprisonnés sans motif pertinent ou encore d'apporter du soutien psychologique et professionnel aux avocats locaux «pour les sortir de l'isolement et dénoncer les actes dont ils peuvent être victimes», explique M. Paradis. Par ailleurs, les aventureux juristes pourront être appelés à organiser des conférences et des ateliers de formation en plus d'encourager les regroupements d'avocats locaux.

Si, pour l'instant, ASF Québec dispose de peu de moyens, ce n'est qu'une question de temps, puisque l'organisme connaît un réel essor. Investir dans des ressources humaines supplémentaires, un local et de l'équipement constitue la prochaine étape du projet des ambitieux avocats.

Ceux-ci ont été honorés, le vendredi 27 octobre dernier, lors de la première édition du gala Justicia à l'hôtel Loews Le Concorde. C'est lors de cette soirée, sous la présidence d'honneur de Lucien Bouchard, que certains juristes se sont vus récompensés pour leurs carrières exceptionnelles, les révélant comme de véritables pionniers dans le domaine du droit.